

Ecologie : nouveau système de bonus-malus pour 2019

La secrétaire d'Etat de la Transition écologique et solidaire souhaite mettre en place un système de bonus-malus pour favoriser le recyclage des emballages en plastique.

« Demain, quand il y aura le choix entre deux bouteilles, l'une fabriquée en plastique recyclé et l'autre non, la première sera moins chère », explique Brune Poirson. L'objectif du Gouvernement est d'arriver à 100 % de recyclage des plastiques d'ici à 2025. La secrétaire d'Etat annonce « un système de bonus-malus allant jusqu'à 10 % du prix des produits ». Elle ne précise pas dans quelle proportion le dispositif abaisserait le coût des objets en plastique recyclé et relèverait celui de ceux qui ne le sont pas. « Nous voulons l'activer dès 2019 et le faire monter en puissance », affirme-t-elle.



© D.R.

ILE-DE-FRANCE

THAWACK : une bière francilienne sacrée meilleure bière du monde

La brasserie francilienne Frog-Beer a remporté 11 médailles aux éditions 2018 de l'International Beer Challenge et des World Beer Awards. Parmi les faits marquants, THAWACK, a été sacrée pour la deuxième fois meilleure bière du monde dans la catégorie des Black IPA aux World Beer Awards. Elle avait déjà remporté ce titre en 2015. Par ailleurs, la Pale Ale HOPSTER remporte



© D.R.

l'or à l'International Beer Challenge, ZONK! obtient deux médailles, tandis que CHERRY PORTER et APRICOT WHEAT, toutes deux issues de la Fruit Beer Series décrochent leurs premières médailles aux World Beer Awards, ainsi qu'à l'International Beer Challenge avec une médaille d'or pour le design de l'ensemble de la gamme. Cette moisson estivale porte à 45 le nombre de médailles remportées ces 3 dernières années par FrogBeer. Un beau palmarès pour la brasserie qui fêtera, en octobre, 25 ans de brassage craft en France. Pour rappel, FrogBeer dispose de sept brasseries à Paris, Saint-Denis, Toulouse et Bordeaux. À consommer avec modération.

ILE-DE-FRANCE

La Société du Grand Paris met en place un programme EMTN 100 % vert

La société du Grand Paris déploie son modèle de financement au service du Grand Paris Express avec la mise en place d'un programme « Green Euro Medium Term Note » de 5 milliards d'euros. La société du Grand Paris devient le premier émetteur obligataire à adopter un programme EMTN 100% vert et va pouvoir émettre exclusivement des obligations vertes (Green bonds). Projet emblématique de la mobilisation

des acteurs publics de la métropole parisienne pour une mobilité durable, le Grand Paris Express est au cœur des enjeux de la transition écologique et énergétique, de mobilité durable, d'emploi et de développement territorial. Faisant écho aux engagements de la France en matière d'environnement, ce programme contribue à asseoir Paris comme place de référence pour la finance verte.

Affiches PARISIENNES

S.A. au capital de 576 000 €
RCS PARIS 572 227 593
Siège social : 3, rue de Pondichéry
75015 Paris
Tél : 01 42 60 36 78 / Fax : 01 42 61 27 84

www.affiches-parisiennes.com
email : redaction@affiches-parisiennes.com

Président-directeur général : Éric Berthod
Principal associé : Rivoli II
Directeur de la publication : Éric Berthod
Directeur juridique et directeur de la rédaction : Boris Stoykov
Rédacteur en Chef : Jean-Paul Viart
Rédacteurs : Anne Moreaux, Quentin Clauzon

Lucie Robaye, Carole Galloy,
Secrétaire de rédaction - maquettiste :
Philippe Charresson
Impression : SIEP, ZA Les Marchais,
77590 Bois-le-Roi
N° de commission paritaire :
0921 / 86 209
ISSN : 0998-481
Dépôt légal à parution



Abonnement Tarifs TTC

6 mois	37€
1 an	75€
2 ans	150€